

## ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

## on s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû ;

SAUMUR, 22 JUIN

## Triple erreur

Un député, M. Castelin, vient de proposer, au sujet du dégrèvement de l'impôt foncier, un amendement qui dénote chez son auteur une ignorance absolue sur tout ce qui se rapporte à l'agriculture.

M. Castelin demande l'exemption de l'impôt jusqu'à concurrence de cinq hectares par parcelle. Toute parcelle dépassant cette mesure bénéficierait comme par le passé de l'impôt qui l'écrase.

Pourquoi cette distinction ? Cinq hectares, qu'est-ce que cela signifie ? Il y a hectares et hectares, comme il y a tableaux et tableaux ; il y a des Millet qui valent 500.000 fr. et il y a des croûtes aux épinards qui ne valent pas cent sous.

Tel propriétaire du Bordelais ou de la Champagne est un gros richard avec cinq hectares, tel lopin de cinq hectares dans la lande ne nourrit pas sa demi-douzaine de moutons.

Tel propriétaire qui possède plusieurs petites fermes de 4 à 5 hectares ne paiera pas d'impôts et son voisin qui n'en possède qu'une de 6 hectares en paiera.

D'ailleurs, la petite propriété se loue plus cher et rapporte généralement plus que la grande : 40 hectares qui seront loués ensemble 1.000 fr. rapporteront au bas mot 1.050 fr., si on les divise en deux exploitations égales.

C'est qu'il faut tenir compte surtout de la valeur et de l'entretien des bâtiments, qui sont plus élevés pour deux familles que pour une seule, et d'une foule d'autres raisons que M. Castelin ne connaît pas.

Le premier effet de cette loi d'exception serait de faire monter la valeur de la petite propriété, au détriment de la grande d'abord, et de la rendre par conséquent moins accessible aux petites bourses du petit agriculteur qui veut s'arrondir.

Petite ou grande, la propriété rurale demande les mêmes soins, les mêmes travaux et donne les mêmes résultats : donc l'égalité d'abord.

Dégrèvez toujours et il sera temps de repasser la loi sur le dégrèvement à fur et à mesure que s'en révéleront les abus.

JEAN DASSY.

## INFORMATIONS

## LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Il doit faire chaud, cette après-midi, à la Chambre.

On parlait, dans les couloirs du Palais-Bourbon, de révélations très grosses qui seraient faites à cette séance.

Ces révélations porteraient sur trois points :  
L'emprunt italien de 1891 ;  
Le coup d'Etat du vice-roi d'Égypte ;  
Les documents de Cornélius Herz.

## LES RÉVÉLATIONS

M. Millevoye, accompagné de M. Morès et de M. Dueret, s'est rendu au ministère des affaires étrangères.

Ils ont été reçus par M. Develle avec lequel ils ont conféré.

Il a été convenu que M. Millevoye communiquerait ses documents à M. Dupuy afin que les ministres puissent les examiner en conseil, ce matin.

Si M. Develle déclare à M. Millevoye que de hautes raisons d'ordre international doivent lui faire garder le silence, le député de la Somme ne se servira pas de ces documents.

En cas contraire, M. Millevoye demandera à la Chambre de nommer une commission d'enquête, dont les séances seront secrètes, pour examiner ces pièces et prendre les dispositions nécessaires.

## LES PAPIERS SOUSTRATS

La *Cocarde* déclare que les papiers qu'elle possède ont été enlevés dans un coffre-fort de l'ambassade d'Angleterre à Paris.

Il résulte de ces documents, dit-elle, que des pièces diplomatiques ont été soustraites au gouvernement français, copiées et communiquées au gouvernement anglais par un homme politique français, subventionné par l'Angleterre. La *Cocarde* ajoute que toute la vérité sera connue.

L'homme politique serait Clémenceau.

M. Develle est très préoccupé. On lui a montré, dit-on, des documents écrasants pour Clémenceau.

## ENVOI DE DEUX MÉDECINS FRANÇAIS A BOURNEMOUTH

Lord Rosebery ayant fait connaître au gouvernement son désir de voir contrôler par un médecin français l'état de Cornélius Herz, le président du Conseil a décidé l'envoi du docteur Rrouardel et du docteur Charcot, qui sont partis mardi.

## CORNÉLIUS HERZ

Les docteurs Brouardel et Charcot ne pourront envoyer leur rapport à temps pour la séance de la Chambre.

Alors le gouvernement demandera l'ajournement de la discussion de l'interpellation Millevoye.

Le gouvernement est très embarrassé et l'on s'attend à de graves incidents.

## M. CONSTANS

M. Constans ira à Vienne (Isère), le 14 juillet.

Il prononcera un discours qui aura autant de retentissement que celui de Toulouse et sera une réponse au discours de M. Dupuy à Albi.

## UN MEETING

On a affiché à la Bourse du Travail un appel au peuple de Paris et aux socialistes de toutes les écoles, convoquant les ouvriers, les députés, les conseillers généraux et municipaux à assister à un meeting le lundi 26, à la Bourse du travail.

Il s'agit de détruire le gouvernement qui demande l'expulsion de la Bourse des syndicats qui ne se sont pas conformés à la loi et qui seraient dissous le 7 juillet.

## LES DOCUMENTS VOLÉS

Les intéressés se sont empressés de faire photographier à un grand nombre d'exemplaires (200 paraît-il) les documents recueillis.

Les exemplaires ont été répartis en divers endroits sûrs.

## A L'AMBASSADE D'ANGLETERRE

Cette affaire prend une tournure considérable. On ne se dissimule pas que le départ subit de lord Dufferin pour Londres se rattache à l'affaire.

Le premier secrétaire de l'ambassade, M. Austin, vient de partir, lui aussi, rappelé par dépêche.

Les papiers volés étaient dans le service de M. Austin.

## EN COMITÉ SECRET

Quelques honorables se proposent de déposer une demande de formation en comité secret aux termes de l'article 110 du règlement.

Cette proposition partirait de la Droite républicaine.

Voici quels motifs on invoque :

« Il faut que l'affaire se vide, mais que l'étranger ne sache rien de ce qui se passe. »

La Chambre réunie en Comité secret pourrait tout entendre et se prononcer.

## L'AFFAIRE QUIQUEREZ

Le rapport du parquet de Saint-Louis est défavorable au lieutenant de Segonzac. Cet officier passerait en Conseil de guerre.

## MEURTRE EN COCHINCHINE

Aux courses de Travinh, un Annamite a tué d'un coup de fusil M. Jabonin, procureur de la République, qui était dans le mirador. Le meurtrier a été saisi au moment où il tirait un second coup qui a blessé plusieurs personnes. Ce crime a causé une certaine panique, les assistants croyant à une insurrection.

## LES APPROVISIONNEMENTS DE VIANDE POUR L'ALLEMAGNE

Par suite de la sécheresse extraordinaire qui a été signalée sur tous les points du territoire, les habitants des campagnes se trouvent presque dans l'impossibilité, comme on le sait, de nourrir leur bétail. Mais nulle part la disette des herbes et des foin ne s'est fait autant sentir que dans le Jura et la Franche-Comté.

Là, le bétail est à vendre littéralement pour rien et l'on se montre heureux de rencontrer un acheteur à un prix aussi minime qu'il soit.

Les Allemands profitent de cette situation pour acheter en masse nos bestiaux à des prix dérisoires. De la gare de Belfort partent sans cesse des trains de bestiaux qui sont dirigés sur l'Allemagne. C'est le ministre de la guerre qui fait faire ces achats pour ses approvisionnements militaires. On se livre, paraît-il, à une fabrication étonnante de conserves, et l'on considère que ces approvisionnements exceptionnels ne peuvent pas être envisagés comme un symptôme pacifique.

Il faut ajouter que la Suisse, qui ne peut pas non plus nourrir son bétail, est sillonnée, de même que nos départements-frontière, par des agents du Gouvernement allemand, qui achètent tout ce qui est à vendre à vil prix.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 juin 1893.

On constate aujourd'hui encore la moins bonne attitude du comptant, dont l'effet est d'autant plus sensible sur le terme que ce marché est privé des contre-parties qui faisaient sa force de résistance. Le 3 0/0 débute à 97.50, et cote ensuite 97.42 pour fermer à 97.60. Le 4 1/2 monte à 106.32.

L'italien est faible à 92.95, malgré le vote de confiance d'hier. Le syndicat est carrément visé et, ce qui est plus grave, Berlin apporte son contingent de ventes.

L'Extérieure reste lourde à 66 5/16. La situation du ministère est difficile et il devient peu probable que les économies escomptées soient admises par les Cortès.

Les sociétés de Crédit se retrouvent toutes à leurs anciens cours. La Banque de France ferme à 3.910. Le Crédit Foncier oscille entre 980 et 982. Le Crédit Lyonnais vaut 762.

On négocie à 485 fr. le Comptoir National d'Escompte. Cette société tient à la disposition du public un service de coffres-forts dont l'installation donne aux déposants la plus complète sécurité contre le vol et l'incendie.

La Société Générale est tenue à 469.50. L'action des Immeubles de France est activement traitée à 497.50.

L'action des Cales de Radoub et Corderies Parisiennes est à 510. Les obligations font 426. 25. L'abondance des disponibilités contribue à entretenir un excellent courant d'affaires sur ces titres.

L'obligation du Chemin de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne cote 422.50 ; comme elle rapporte à ce cours 5.60 0/0 nets, son taux de capitalisation est appelé à diminuer graduellement par la hausse du titre jusqu'à 500 fr.

L'obligation des Chemins Economiques clôt à 422.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 22 JUIN

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 22°
Ce matin, à 8 h.		+ 20°
Midi,	748 <sup>m/m</sup>	+ 26°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	3 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 14°

## AU COURRIER DE SAUMUR

Ami *Courrier*, vous allez sans doute pousser des hurlements ce soir, pour la petite frottée que vous vous êtes attirée hier.

Vous allez peut-être crier à l'insulte, à l'outrage.

Croyez-nous en, soyez modeste ; il y a là, tout à côté de nous, une énorme liasse d'archives : c'est votre collection. Nous la feuilletons de temps à autre et, aujourd'hui même, nous y aurions bien vite cueilli plusieurs kilos d'injures, si l'envie nous prenait de vous mettre le nez dedans.

Il est pénible, après avoir trôné pendant des années, pontifié, insulté et fait tout ce qu'on a voulu, de rencontrer une presse qui écorne le piédestal sur lequel on s'était perché et d'où l'on dominait pour en imposer à la foule. Aujourd'hui la foule commence à rire de vous.

Que voulez-vous ? Tout passe, tout lasse, tout casse. Vous avez trop tendu la corde, elle a cassé.

*Hodie mihi, cras tibi*, dit le sage.

Vous nous avez bafoué tant que vous avez eu la galerie pour vous ; et maintenant, par un juste retour des choses d'ici-bas, la galerie passe de notre côté ou du moins elle se partage.

*Sunt justitiae rerum*, pour parler latin, comme dans les sacristies où vous n'allez guère, si ce n'est à celles de la campagne qui sont, paraît-il, plus orthodoxes à vos yeux. Un peu de philosophie vous consolera bien vite.

JEAN DASSY.

## Inauguration du Kiosque Musical

Dimanche prochain 25 juin 1893,  
à 8 h. 1/4 du soir

### CONCERT donné par la Musique Municipale

ET LA

Musique des Écoles communales de Saumur

#### PROGRAMME

##### 1<sup>re</sup> PARTIE

##### Musique des Écoles

1. *La Jeune France*, fantaisie..... BOSHER.
2. *Annetta*, scholish..... TILLARD.
3. *La Reine Berthe*, fantaisie..... TILLARD.
4. *Adieu à Venise*, chœur à 3 voix..... ROSSIN.

##### 2<sup>e</sup> PARTIE

##### Musique Municipale

1. *Les Framboises*, valse offerte par l'auteur..... J. KLEIN.
2. *Lucrèce Borgia*, cavatine pour clarinette..... DONIZETTI.
3. *Les Frères d'armes*, polka pour deux pistons..... CORBIN.
4. *Sur les Remparts*, chœur à 4 voix, par la Musique Municipale.

Morceaux d'ensemble (120 exécutants)

5. *Alerte*, pas redoublé.
6. *La Marseillaise*.

Le Chef de musique, V. MEYER.

### La distillation des mûres

Lundi, au Sénat, dans la discussion du projet de loi relatif à la réforme du régime des boissons, M. Blavier a présenté et fait adopter un amendement relatif à la distillation des mûres. Cet amendement donne satisfaction à un vœu très légitime de nos populations rurales.

### CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Saumur, le 18 juin 1893.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je suis petit commerçant à Saumur et je dois vous dire que j'ai vu avec regret nos braves conseillers municipaux nous voter un emprunt de 500,000 francs. Ils ne se rendent pas compte que depuis plusieurs années les petits commerçants de la ville ont bien du mal à vivre et à payer leurs impôts.

» Je crois qu'ils auraient agi plus sagement en empruntant 250,000 fr. puisqu'il faut bien payer les dettes ; il leur serait resté dans les 150,000 fr. pour faire les travaux les plus urgents, ce qui donnerait du travail à l'ouvrier, et ils auraient pu diminuer les entrées, ce qui n'aurait pas fait de mal à notre commerce, car les cultivateurs des environs ne veulent plus venir à notre marché. Ils préférèrent aller à

Longué, à Doué, à Bourgueil ou à Chinon. Tous ces marchés-là ont pris beaucoup d'extension au détriment du nôtre, et, en diminuant les entrées, nous aurions peut-être ramené un peu de monde à nos pauvres marchés, surtout cette année-ci, qui va être bien mauvaise. D'ici un an, si le commerce allait mieux, nos conseillers auraient pu compléter cette grosse somme de 500,000 fr. pour faire quelque chose de grand et de beau.

» Je crois que le conseil que je donne à notre administration est bon à suivre ; ils nous ont doré la pilule au moment des élections, mais ils ne nous y reprendront plus.

» Agrérez, etc.

» Un petit boutiquier qui n'a pas fait ses classes, mais qui tient à faire ses affaires.»

### Chambre syndicale des ouvriers charpentiers

Les ouvriers charpentiers, dans leur réunion du 21 juin dernier, ont procédé à la formation du bureau, et invitent tous les ouvriers de leur corporation qui désirent faire partie de la Chambre syndicale, à s'adresser *Café de la Comédie*, n° 19, chez M. Gautier.

La Commission.

### Un fait déplorable

Un fait déplorable s'est passé, la semaine dernière, dans une ville des environs. Une femme, qui venait d'arriver avec des roulants, dans une voiture trainée par des chiens, fut tout-à-coup prise des douleurs de l'enfantement. Un de ses compagnons se détacha et vint à la mairie, où il trouva un adjoint, auprès duquel il sollicita une entrée à l'hôpital pour cette femme. L'adjoint, tout en reconnaissant l'urgence et le bien fondé de la demande, fut obligé d'avouer son incompetence et de renvoyer l'émissaire à l'ordonnateur, qui seul avait pouvoir en la circonstance.

Celui-ci, se retranchant derrière le règlement, déclara que l'hospice n'était point fait pour les étrangers.

Cette femme accoucha donc en pleine place publique, entre l'hospice et une école de jeunes filles.

Rigoureusement exact.

C'est égal, l'ordonnateur aurait bien pu oublier un instant le règlement et se souvenir qu'il était homme pendant le même espace de temps.

Cet hospice donne lieu à des plaintes fréquentes, aussi une pétition ayant pour objet sa *délaicisation* s'est-elle tout dernièrement couverte de signatures.

Comme on faisait valoir auprès d'un des administrateurs ce *referendum*, celui-ci, un homme *calé*, fit la réponse suivante, qui mérite de passer à la postérité : « Vous avez près de mille signatures, c'est vrai, mais qu'est-ce que cela signifie ? Et puis, qui avez-

vous comme signataires ? Tenez, je vois là un tel, un tel et encore un tel, *des gens de rien, qui n'ont pas le sou*, quelle valeur peut avoir leur signature ? »

« Mais, monsieur, lui fut-il répliqué, l'hôpital n'est pas fait pour les gens *cosus* comme vous ; c'est justement parce que ces signataires sont exposés d'y aller un jour, que leur opinion mérite d'être prise en considération. »

Cet administrateur n'est-il pas celui là même qui fait élever ses enfants dans une pension tenue par des ecclésiastiques ?

*Sic vos non vobis*, ah les bons apôtres que nos laïciseurs ! J. D.

### PAS DE SILENCE

Le *Courrier* reste muet sur l'affaire révélée l'autre jour par un journal de la localité. Cela ne nous étonne pas. Mais nous espérons que M. le Maire n'attendra pas les HAUTAINES et RISIBLES INJONCTIONS de l'*Echo Saumurois* pour faire une enquête.

### La Saint-Louis de Gonzague

Le collège Saint-Louis de Saumur a célébré hier la Saint-Louis de Gonzague, jour qui est en même temps choisi pour la fête de M. le Directeur et celle des anciens élèves de l'Institution.

Voici le programme de la journée qui marquera dans l'existence de ceux qui l'ont vue, car elle a revêtu cette année un éclat plus brillant encore, s'il est possible, que les années précédentes :

Le matin, réveil en fanfare ; puis les élèves, musique en tête, défilent en pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers, où ils entendent la messe.

Pendant toute la durée du parcours, la musique n'a cessé de se faire entendre, au grand plaisir des auditeurs qui constataient combien est habilement dirigée par M. Halbert cette excellente réunion de jeunes musiciens.

Retour au quartier et banquet des anciens élèves de Saint-Louis, sous la présidence de M. le docteur Gilbert ; allocution paternelle et charmante de M. le Supérieur, discours de M<sup>e</sup> Chevrier et de M<sup>e</sup> de Lacoste, avocat de la Société civile, qui ont été très applaudis.

Le banquet a été suivi d'une matinée dramatique, dont la première partie comprenait plusieurs monologues, que les élèves ont dits avec le talent de petits Coquelines, et qui s'est terminée par le *Crispin*, de Lesage.

Les élèves et leurs familles se sont ensuite répandus dans la prairie où une série de jeux et de divertissements étaient préparés. Le cabaret du *Faisan doré* a eu un succès de nouveauté. Du reste, rien ne manquait à cette fête. On y a lancé force *confetti* et *serpentins* : c'était à se croire à Nice ou Monaco, sous ce ciel bleu et un peu chaud.

La journée s'est terminée par une retraite aux flambeaux et un splendide feu d'artifice.

### Mort d'un ancien sous-préfet de Saumur

M. Alphonse-Charles Boby de la Chapelle, ancien sous-préfet de Saumur, ancien préfet, ancien maire de Saint-Servan en 1876, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, est mort la semaine dernière, dans sa quatre-vingt et unième année.

Les obsèques de M. Boby de la Chapelle ont eu lieu samedi, à l'église paroissiale de Saint-Servan.

M. Boby de la Chapelle, sous-préfet de Saumur en 1848, fut remplacé, après la révolution de février, par M. Mars-Larivière.

Incorporé dans la garde nationale de Saumur, M. Boby de la Chapelle a été fait caporal dans la 2<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs ; il est allé à Paris avec nos gardes nationaux à l'époque des journées de juin, ce qui lui valut d'être réintégré sous-préfet à Saumur.

Nommé préfet de la Vendée, il fut remplacé à la Sous-Préfecture de Saumur par M. O'Neill de Tyrone.

M. Boby de la Chapelle était parent de la famille Lafayette.

### Une usine de conserves pour l'armée à Cholet

Le *Patriote* croit pouvoir annoncer comme certaine la bonne nouvelle suivante :

Le ministre de la guerre aurait décidé qu'une usine de conserves de viandes pour l'armée serait installée à Cholet.

Nous sommes heureux de cette décision, et pour la ville de Cholet, et pour les agriculteurs du Maine-et-Loire, qui vont être incités à faire de l'élevage sur une plus vaste échelle.

Espérons que la confirmation officielle de cette bonne nouvelle ne se fera pas attendre.

### Femme écrasée par un cylindre

Un accident mortel, dont la victime habite Angers, faubourg Saint-Michel, est arrivé près d'Evron, dans la Mayenne.

Un mécaucien — son mari — conduisait en cette ville une machine niveleuse à cylindre et, dans le fourgon, étaient montés sa femme et son enfant.

A une pente très rapide, le frein ne put mordre et la femme affolée se jeta sur la route où elle fut trainée sur une longueur de 200 mètres environ. Quand on se porta à son secours, la malheureuse avait cessé de vivre, affreusement mutilée.

### L'orage à Poitiers

Mardi, vers 2 heures 1/2 de l'après-midi, un violent orage a crevé sur une partie de la ville de Poitiers.

Pendant trois quarts d'heure, la pluie et la grêle ont fait rage.

Dans la rue des Incurables, rue Cornet, fau-

## LE SECRET DE DANIEL

PAR JULES DE GASTYNE

### PREMIÈRE PARTIE

(Suite)

Le canot de ronde était déjà loin, disparaissant derrière une pointe de rocher qui s'avancait à droite dans la mer, et de l'autre côté, du côté de Daniel, le canot détaché du bâtiment, après avoir tourné la coque du navire, arrivait à force de rames vers notre héros.

Daniel se dressa sur l'eau pour se montrer, agitant les mains, mais au même moment un cri rauque de douleur s'échappa de sa poitrine... Il n'eut que le temps de jeter un appel de détresse comme s'il avait été emporté par une force invincible...

L'officier qui conduisait le canot, et qui depuis un moment fouillait la mer du regard devant lui, avait tout vu... Il avait vu reparaitre Daniel, il avait entendu son appel, ou son signal, puis entendu son cri et avait été stupéfait de sa disparition.

Quel danger nouveau venait de se montrer ? Mais le cri de Daniel était un cri de douleur. Il avait donc été blessé ?

Le marin sentit ses cheveux se hérissier sur son crâne.

— Le malheureux ! bégaya-t-il.

Il avait compris...

C'était un requin.

Avec la rapidité de l'éclair, il jeta dans le canot sa casquette, sa lorgnette, tout ce qui le gênait, sortit de sa gaine le poignard qu'il portait à sa ceinture, puis il se précipita dans les flots, laissant ses compagnons tout aburris, avant que ceux-ci aient pu comprendre l'action périlleuse et folle de leur officier et s'y opposer.

Ils approchèrent le canot de l'endroit où les deux hommes avaient disparu, puis ils cessèrent de ramer et attendirent, prêts à porter secours au moindre appel... à se lancer où l'on aurait besoin d'eux, et frissonnants, mouillés de sueur froide, la sueur de l'angoisse.

### XVII

Pendant une mortelle minute, on ne vit rien, on n'entendit rien... La mer s'était refermée sur les deux engloutis, et sa surface, redevenue plane, semblait vouloir gar-

der le secret de ce qui se passait dans ses flancs.

Les matelots, penchés sur le bord du canot, muets, sans souffle, s'écarquillaient les yeux pour voir, tendaient les oreilles pour écouter.

Aucun d'eux, du reste, ne se ren-lait compte de ce qui s'était passé.

A quelques centaines de mètres, le bâtiment, immobile aussi, paraissait deviner le drame qui se passait... Un profond silence l'enveloppait et il ne s'échappait de ses flancs que le grondement régulier et sourd de la chaudière, restée sous vapeur...

Tout à coup, au moment où l'on commençait à désespérer, la surface de l'eau bouillonna, s'agita.

On distingua un point noir, une masse confuse, puis des bras émergeant.

D'un coup de rame, le canot approcha. Un des matelots se pencha, saisit au hasard ce qui paraissait...

Il sentit des cheveux, des vêtements...

— C'est vous, mon lieutenant ? demanda-t-il, la voix étranglée.

— C'est moi, répondit l'officier, qui était remonté à la surface de l'eau.

Puis il ajouta :

— Attention, je le tiens !

Les matelots s'empressèrent de hisser dans la barque Daniel, évanoui...

On se pencha pour l'examiner...

Il était tout rouge de sang...

— Mais il est blessé ? s'écria un des hommes.

Un autre, qui regardait l'officier, dit à son tour :

— Mais vous aussi, mon lieutenant, vous êtes blessé...

— Oh ! moi, ce n'est rien, répliqua l'officier, qui agita son bras.

Le sang envahit la main et goutta au bout des doigts.

— Mais que s'est-il donc passé ? demanda un matelot.

— Il avait été saisi par un requin...

Une exclamation d'épouvante suivit ces paroles.

— Un requin !

— Un petit bonheur, répondit simplement le lieutenant. J'ai pu lui arracher sa proie.

Cependant deux matelots s'étaient remis à ramer pendant qu'un autre, penché sur Daniel,

bourgs Montbernage et Saint-Saturnin, les maisons ont été envahies par les eaux et la chaussée ravagée.

L'école des Dunes a dû être évacuée par les élèves.

Sur le centre de la ville, il n'est tombé que quelques gouttes d'eau.

## État civil de la ville de Saumur

### MARIAGES

Le 21 juin. — Louis-Victor Bliard, sous-brigadier d'octroi (veuf), a épousé Elisabeth Dallmus, professeur d'allemand (veuve), tous deux à Saumur.

### DÉCÈS

Le 22 juin. — Rose-Virginie Lagniez, épouse de Jules Jagot, corsetière, 41 ans, route de Yarrains; — Charles Dupin, cordier, 51 ans, époux de Marie-Madeleine Riobé, quai de la Marine.

## NOUVELLES MILITAIRES

De même que les élèves de Saint-Cyr vont prochainement partir pour le camp de Châlons, les élèves de Saint-Maixent iront cette année au camp d'Avor, qui fut le berceau de l'école actuelle des sous-officiers d'infanterie. Le séjour de ceux-ci aux environs de Bourges sera de quatre semaines, du 24 août au 22 septembre.

Les sous-lieutenants du génie, élèves à l'école d'application de Fontainebleau, vont également se mettre en route pour Toulon le 25 et le 28 de ce mois. Ils y visiteront les arsenaux de la marine, un navire cuirassé, les défenses fixes de la rade, l'atelier de réglage des torpilles, les ouvrages du Faron, de Lamalgué, de la Grosse-Tour et de Sainte-Marguerite.

## FAITS DIVERS

### L'article 226

La ville d'Amiens a été amusée avant-hier par une manifestation pas du tout banale. On s'y est ébaubi à la reconstitution d'une scène de justice du bon vieux temps, qui n'a été, avec tout le cérémonial d'un autre âge, que l'exécution régulière d'un jugement correctionnel, rendu contre le citoyen Vérecque, un des membres militants du parti ouvrier.

Le citoyen Vérecque fait solennellement amende honorable envers le procureur de la République, et ce, en vertu de la condamnation qui le frappe, sous le porche de l'église cathédrale, pieds nus, en chemise et la corde au cou !

Quelques explications ne seront peut-être pas inutiles pour aider à comprendre cette histoire, qui n'est pas un conte.

Amiens a été le théâtre d'une grève, au cours de laquelle le citoyen Besset, délégué de

la Bourse du Travail de Paris, a été condamné à trois mois de prison et à la privation, pendant cinq années, de ses droits civiques. Cette condamnation fit l'objet d'un article publié par le *Travailleur Picard*, où sous la signature du citoyen Vérecque, il était dit : « qu'il faudrait coller la plaidoirie de M<sup>e</sup> Viviani (le défenseur de Besset) dans le dos du ministère public. »

Le procureur de la République, ayant rencontré Vérecque, lui demanda s'il s'avouait l'auteur de la phrase ; à quoi Vérecque répondit qu'il maintenait tout son article, renvoyant du reste le procureur à la loi sur la presse, si celui-ci estimait qu'il y eût lieu à poursuites. Telle n'est pas la version du procureur, lequel affirme que Vérecque, sur la voie publique, lui a verbalement répété la phrase en question et lequel a poursuivi pour offenses envers un magistrat « dans l'exercice de ses fonctions » !

Vérecque a été condamné, et c'est ici que l'histoire devient drôle : Vérecque a été condamné par application d'un article qui n'a jamais été appliqué, et que les avocats ne connaissent pas même. C'est l'article 226, ainsi conçu :

« Dans le cas des articles 222, 223, 4225, l'offenseur pourra être, outre l'emprisonnement, condamné à faire réparation soit à la première audience, soit par écrit ; et le temps de l'emprisonnement prononcé contre lui ne sera compté qu'à partir du jour où la réparation aura eu lieu. »

En sorte que tout refus d'amende honorable se traduit par la prison à vie... plus un mois !

Si le citoyen Vérecque acceptait le martyre, il devenait le prisonnier perpétuel du procureur de la République. Mais ce ne fut pas l'avis de ses camarades, qui décidèrent que Vérecque devait exécuter la sentence jusqu'au bout, et voici la lettre par laquelle le condamné informe de cette décision le terrible procureur :

Monsieur le Procureur de la République, Accusé de vous avoir adressé sur la voie publique la phrase suivante, que j'écrivais dans le *Travailleur Picard* du 12 mai : « Il faudrait coller la plaidoirie de M<sup>e</sup> Viviani dans le dos du ministère public », j'ai été, malgré mes dénégations formelles, condamné à un mois de prison et à une autre peine que je croyais disparue avec la question et la torture : l'amende honorable.

Convaincu que la restauration de ces procédés d'un autre âge ne peut que lui valoir un redoublement de sympathies, le parti ouvrier, auquel j'appartiens, a décidé qu'il y avait lieu d'exécuter la sentence jusqu'au bout.

Je m'incline donc et je déclare, par écrit, comme le veut l'article 226, que j'ai eu tort de confondre une seule minute le dos d'un magistrat avec une de ces murailles sur lesquelles nous aurons, dans quelques semaines, l'honneur de coller le programme — victorieux — du socialisme.

Signé : Charles VÉRECQUE.

Le chômage a eu lieu dans les ateliers ; tisseurs et teinturiers étaient de la petite fête, et ont fait, à quatre ou cinq mille, escorte au pénitent.

Processionnellement, le citoyen Vérecque, derrière qui se déroule la colonne des manifestants, se rend, par un itinéraire d'avance arrêté, pieds nus, en chemise et la corde au cou, devant le porche de la cathédrale, où lecture est donnée, à haute et intelligible voix, de la lettre que nous citons plus haut.

L'amende honorable ainsi faite, le citoyen Vérecque va se constituer prisonnier et dépose au greffe l'épître au procureur, lequel, peut-être, n'est pas précisément enchanté de sa journée. C'est à lui que le parquet d'Amiens doit d'entendre conspuer le Code et de voir l'exécution d'un jugement se transformer en journée de Courtille et de chienlit.

Ajoutons que cette singulière affaire va se terminer en interpellation. M. Millerand, qui se placera, on le comprend bien, à un autre point de vue que les teinturiers et les tisseurs d'Amiens, doit demander à la Chambre l'abrogation pure et simple de l'article 226.

### AUX PÊCHEURS A LA LIGNE

Le président Cleveland, accompagné de Clark Davis, de Philadelphie, a quitté la capitale des Etats-Unis, hier, vers six heures du soir, pour Hog-Island (Virginie), où il se propose de se livrer pendant quelques jours à sa distraction familière la pêche à la ligne.

Le train présidentiel arrivera ce matin au lever du jour à Enomore (Virginie) où le président Cleveland s'embarquera pour Long-Island.

Le départ de M. Cleveland a passé complètement inaperçu à Washington, grâce aux précautions que le président avait prises pour n'être pas reconnu de la foule. Vêtu d'un « cache-poussière » en toile et coiffé d'un chapeau gris à larges bords, rabattu sur son visage, le président est arrivé à la gare du chemin de fer de Pensylvanie, accompagné seulement de M. Davis et d'un valet ; il n'aurait même pas pu être reconnu par ses amis.

On demandait à un centenaire quel potage il préférerait. « Je ne mange que du « Tapioca Rils », répondit-il, et je lui dois certainement l'estomac de fer qui me permet de digérer tout ce que je mange. »

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Le Gérant : G. JOUAUST.

## Dernières Nouvelles

### Arrivée à Saumur d'une batterie du 33<sup>e</sup> d'artillerie

Aujourd'hui, à 11 heures 1/2, est arrivée la batterie du 33<sup>e</sup> d'artillerie, en garnison à Poitiers, qui vient chaque année à Saumur, pour les exercices de tir.

### Rixe à Saumur

Ce matin, à six heures, rue de la Visitation, une rixe a éclaté entre deux femmes qui, après un échange d'injures, n'ont pas tardé à en venir aux coups.

L'une d'elles a été blessée assez sérieusement, à la main, d'un coup de hachette.

### LES « DOCUMENTS DIPLOMATIQUES »

Hier soir, une entrevue a eu lieu entre MM. Dupuy et Develle, et MM. Millevoye, de Morès et Ducret, au sujet des documents diplomatiques soustraits dans une ambassade étrangère.

Les ministres ont refusé de prendre officiellement connaissance du dossier.

En ce qui concerne l'attitude du gouvernement à la séance d'aujourd'hui, une décision a été prise, ce matin, en Conseil des ministres.

### M. CLÉMENCEAU

M. Clémenceau, qui est venu hier soir au Palais-Bourbon, ne se montre nullement affecté des révélations dont on le menace. Il déclare qu'il ne permettra pas à M. Millevoye de se dérober.

A l'ambassade d'Angleterre on déclare qu'aucun papier n'a été dérobé.

### LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Au moment de mettre sous presse nous ne connaissons pas encore le dénouement de cette séance qui pourrait bien devenir une page de l'histoire.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le *Fra-Diavolo* parlementaire fit un coup de tête avant de faire définitivement le plongeon.

## ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

### Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

lui donnait les premiers soins.

— Il n'est pas mort ? demanda son sauveur.

— Non, mon lieutenant...

— C'est tout ce qu'il faut.

Quelques minutes après, on était sur le bâtiment.

Tout le monde, le frère de Dartige en tête, s'était précipité.

On se racontait, avec des exclamations d'effroi, ce qui s'était passé...

On félicitait le lieutenant de son courage et de son bonheur ; mais celui-ci se déroba vite aux compliments et rentra dans sa cabine pour panser son bras, qui saignait toujours.

Daniel avait été étendu sur le pont, au grand air...

Le chirurgien l'avait déshabillé, avait examiné la plaie...

Il n'y avait que la chair enlevée, une entaille formidable à la cuisse...

— Ce ne sera rien, avait prononcé l'homme de l'art... Quinze jours de repos et il n'y paraîtra plus... Mais c'est un beau coup de dent.

Notre héros avait ouvert les yeux.

Il semblait regarder autour de lui d'un air égaré, se demandant où il était...

— Ne craignez rien, dit le frère de Dartige, pour le rassurer, vous êtes sauvé !...

Un mot sortit des lèvres du blessé.

— *L'île-Nou...*

— Vous y êtes... Vous voilà à bord de *L'île-Nou...* Et nous allons partir...

Le capitaine, en effet, venait de commander les manœuvres nécessaires.

Le ronflement de la machine s'accroissait.

On entendit des grincements de chaîne. Le bâtiment oscilla un instant, puis il se mit en marche.

Daniel ne se rendait pas encore compte de ce qui s'était passé...

Il se rappelait avoir vu à sa poursuite la barque de surveillance ; puis il avait aperçu le canot sauveur, mais au moment où il allait se diriger vers lui, il avait ressenti tout à coup une grande douleur... et s'était senti attiré en bas...

Il avait compris aussitôt quel nouveau danger le menaçait...

Il s'était laissé aller, résigné... se croyant perdu sans ressources.

Comment avait-il été sauvé ? Comment se

trouvait-il là ?

Il ne se l'expliquait pas.

Qui l'avait arraché à la mâchoire du requin ?

Il allait s'informer, quand un homme s'approchant du groupe, s'adressa au chirurgien.

C'était l'officier, dont le bras était enveloppé de bandelettes.

— Eh bien ! demanda-t-il, comment va-t-il ?

— Aussi bien que possible... Il a repris connaissance.

— Et la blessure ?

— La blessure ne sera rien.

— Il ne perdra pas la jambe ?

— Je puis l'assurer.

Il y eut quelques minutes de silence.

Daniel avait entendu cela, comme on entend dans les rêves... à l'état du murmure lointain...

— C'est égal, reprit le chirurgien au bout d'un moment, il vous doit une fière chandelle.

Notre héros tressaillit.

Il ouvrit les yeux pour voir celui à qui l'on parlait.

Il aperçut le lieutenant.

C'était un homme jeune encore, portant des favoris blonds, l'aspect froid, l'œil clair.

C'était son sauveur.

C'était lui qui, au péril de ses jours, l'avait arraché à une mort affreuse ; c'était à cet homme, à cet inconnu, qu'il devrait peut-être de revoir le siens.

Il se sentit pris d'une reconnaissance infinie pour cet homme.

Son cœur débordait.

Il aurait voulu avoir la force de se dresser, de le presser dans ses bras.

Mais l'engourdissement de sa jambe le clouait sur le sol, immobile.

La plaie le brûlait maintenant...

Il ne pouvait pas bouger, dire un mot, mais ses yeux parlaient pour lui, ne pouvant se détacher de la figure du lieutenant.

— Il faut le porter sur son lit, dit le chirurgien.

Daniel se sentit enlever, emporter, puis perdit de nouveau connaissance.

(A suivre.)

**Billets d'aller et retour à prix réduits pour ROYAT et LAQUEUILLE**

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule : 2<sup>o</sup> pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 3 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à La-

queuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa; de Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule, Royat et Clermont-Ferrand et vice versa). — Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
MAY-OCTOBRE 1893

**Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn.** — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi:

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Bannys-sur-Mer, Biarritz, Boulon-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Cèret (Amélie les-Bains, La Presle, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron Sainte-Marie, Pau, Pierrefite-Nestalas (Canterats), Prades (Le Ver-net et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz,

Saint-Flour (Chaudes-Aignes), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR**  
Séance du 18 Juin 1893

Versements de 53 déposants (5 nouveaux), 21,413 fr.

Remboursements, 20,650 fr. 55.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

**Marché de Saumur du Samedi 17 Juin**

Froment-commerces, l'hectolitre	15 50	Beuf 1 60. vache, kil.	1 40
id. halle (moyenne)	14 90	Mouton	1 40
Méteil	12 15	Porc	2
Seigle	10	Poulets la couple	1 60
Orge	12	Dindonneaux	3 50
Avoine	9 50	Canards	3
Sarrasin	10 50	Oies	3
Haricots blancs	25	Beurre le kilog.	6
Haricots rouges	24	Œufs la douzaine	2 50
Fèves	—	Foin, la charretée de 780 kilog.	75
Noix	12	—	170
Châtaignes	—	—	150
Sel les 100 kil.	15	—	70
Son	14	—	150
Pommes de terre, la barrique	5	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la cuisse de 157 kilog.	48	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog.	500
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 0 f. 30	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. 0 f. 28	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4

**Cours des Vins**

<b>Rouges.</b>	
Souzay et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	120 à 130
Varrains	110 à 120
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	110 à 120
<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	80 à 100
Saint-Léger et environs	70 à 90
Varrains et environs	80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	60 à 70
La Vienne	60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie	26 à 30

**Tribunal de Commerce de Saumur**

**Faillite Michel Ecot**

Par jugement du 20 juin 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le compte annuel des syndics de la faillite du sieur Michel Ecot, ex-banquier à Montreuil-Bellay, et a continué MM. Proust et Bonneau dans leurs fonctions de syndics définitifs à cette faillite.

**Tribunal de commerce de Saumur**

**Cloture Nicolas**

Par jugement du 20 juin 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les opérations de la faillite de demoiselle Nicolas, marchande de chaussures à Saumur, closes pour néant d'actif.

**Etudes de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Angers,**

Et de M<sup>e</sup> GOUJON, notaire à Ingrandes-Montrelais.

**ADJUDICATION**

PAR LICITATION  
Aux enchères publiques,  
Le dimanche 2 juillet 1893, à une heure de l'après-midi, en la Mairie d'Ingrandes-sur-Loire, D'UNE

**TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ**

Sise à Ingrandes-sur-Loire,  
Comprenant :  
1<sup>o</sup> Maison d'habitation, avec 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, distribués de 23 pièces;  
2<sup>o</sup> Servitudes importantes;  
3<sup>o</sup> Jardin anglais, vastes serres, jardin d'hiver sur la Loire, jardin potager.  
Superficie totale : 57 ares 25 centiares.  
Jouissance immédiate.

**A CÉDER**

DE SUITE

**Un Magasin d'Épicerie**

Situé à Saumur, rue d'Orléans.  
Belle clientèle.

S'adresser, pour traiter, à M. PÉRARE-BRIFAULT, négociant en épicerie, rue d'Orléans, 93.

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

**Maison, Jardin, Remise et Ecurie**  
Rue Duncan, 3.

S'adresser à M. COURBALEAU, 28, rue Saint-Nicolas.

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

**MAISON**

Située rue de l'Hôtel-Dieu, n° 13.  
Appartements, chambres à coucher, caves, grenier, jardin.

S'adresser à M. DÉZÉ, rue Saint-Jean, n° 1.

**A VENDRE**

**MAISON**

Située au coin de la rue de Poitiers et de la rue Saint-Lazare.

S'adresser à M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire, ou à M<sup>me</sup> POTIN, rue de Nantilly.

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>**  
Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>o</sup>  
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.  
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

**GR<sup>de</sup> ÉPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

**IMBERT FILS**

**Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits**

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.  
Il est donné gratis UN NOUET par litre.

**RHUMS** naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — S<sup>te</sup>-Lucie, 2 fr. — Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

**TAFIA MARTINIQUE**, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraichissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

**SIROPS** par sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40  
Tout est coté verre compris.

**Imprimerie Paul GODET, Saumur**

FACTURES TOUS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN pr ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES pr FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

**COFFRE-FORT «ACIER» SIX COUDES (Brevet 1892.)**

DE

**HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes du Crédit Lyonnais et Administrations. — PARIS - 1889 - Médaille d'or.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

**Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**



En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.  
LE MAIRE,